

**Conseil Municipal**  
**Séance du vendredi 2 juillet 2021**

Date de convocation : 25/06/2021

**Nombre de Conseillers**

**En exercice** : 15

**Présents** : 13

**Pouvoirs** : 2

**Votants** : 15

L'an deux mil vingt et un, le deux juillet, dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de la FERRIERE-BOCHARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Patrick JOUBERT, Maire.

Qualité	Nom Prénom	Présent	Représenté	Absent/Excusé
Monsieur	Patrick JOUBERT	X		
Monsieur	Gilles DE PORET	X		
Madame	Christelle SQUIVAY	X		
Monsieur	Laurent LESIMPLE	X		
Monsieur	Christophe POIRIER		JOUBERT Patrick	X
Monsieur	François – Xavier MILLE	X		
Madame	Joëlle PAUL	X		
Madame	Anne-Marie SAPIN	X		
Madame	Nathalie HALLIER	X		
Monsieur	Pierre-Yves DEVILLERS	X		
Madame	Coralie DUCHÉ	X	LESIMPLE Laurent	X
Monsieur	Thierry MARQUET	X		
Madame	Nicole FERTRAY	X		
Monsieur	Bruno DAVOUST	X		
Monsieur	Jérôme MARION	X		

**Secrétaire de séance** : Gilles DE PORET

## **Ordre du jour :**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente
- Retrait de la délibération n°15 en date du 26/05/2020 relative à la fixation du nombre de conseillers délégués
- Déclassement d'une partie de la voie communale n°3
- Informations et questions diverses

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Procès – Verbal de la séance du 4 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2021 – 26 RETRAIT DE LA DELIBERATION N°15 EN DATE DU 26/05/2020 RELATIVE A LA FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS DELEGUES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération n°15 en date du 26/05/2020 relative à la fixation du nombre de conseillers délégués doit être retirée.

En effet, l'article L2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal. Le Maire choisit librement les adjoints/conseillers municipaux auxquels il donne des délégations. L'avis du Conseil Municipal n'a pas été sollicité.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De Retirer la délibération n°15 en date du 26/05/2020 relative à la fixation du nombre de conseillers délégués.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **2021 – 27 DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE N°3**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des propriétaires demeurant au lieu-dit « La Pierroire » (parcelles ZE n°92 et 93) souhaitent acquérir une portion de la voie communale n°3 qui borde leur propriété. Cette acquisition permettra de clore leur terrain avec l'installation d'un portail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Précise** que le déclassement de la portion de la voie communale envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.
- **Demande** le déclassement de la portion de la voie communale conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière),
- **Demande** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales,
- **Autorise** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ MUTUELLE SANTÉ COMMUNALE AXA**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intervention des conseillers de l'assurance AXA en séance du Conseil Municipal en date du 04/06/2021 concernant une mutuelle santé communale. Après réflexion au sein du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à la proposition de la mutuelle santé communale de chez AXA ASSURANCES ce que le Conseil Municipal accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.